

Collège René Long
223 allée du Collège
BP 10
74540 - ALBY sur CHÉRAN
☎ 04.50.68.10.2
📠 04.50.68.18.45
ce.0740002a@ac-grenoble.fr

Informations pour la rentrée 2022
Année scolaire 2022 - 2023
NIVEAUX 5^{ème} /4^{ème} /3^{ème}

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier de réinscription de votre enfant au collège. Ce dossier simplifié et adapté pour chaque niveau sera à remettre, avec les documents demandés, au professeur principal **pour le 25 mai 2022**.

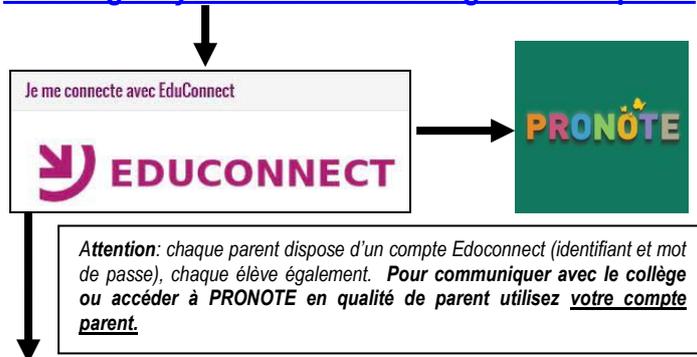
J'attire votre attention sur la précision des coordonnées que vous communiquez au collège (Mail, N° de téléphone des deux parents, adresse complète ...). En effet des renseignements fiables nous sont indispensables pour alimenter notre base élèves, pour pouvoir gérer au mieux la scolarité de votre enfant.

TRÈS IMPORTANT - LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT – RAPPEL

L'ENT (Environnement Numérique de Travail) vous permet d'accéder

- ① **Accès public (sans code)**
 - A toutes les informations pratiques sur le fonctionnement du collège, à de nombreux reportages sur les actions pédagogiques, éducatives, au portail du CDI e-sidoc.
- ② **Accès privé (Avec votre compte parent Educonnect)**
 - **Accès à PRONOTE** (Gestion de la scolarité, emploi du temps, absences, bulletins...)
 - **Communication avec les personnels du collège** (Direction CPE, équipes pédagogiques...)

renelong-albysurcheran.ent.auvergnerhonealpes.fr



Depuis votre compte Educonnect, vous accédez également aux services en ligne de l'Education Nationale (Téleservices) : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Indispensable pour les opérations suivantes qui s'effectuent à distance: règlement de la ½ pension modifications de coordonnées, demandes de bourses, opération d'orientation, d'affectation et d'inscription au lycée pour les élèves de 3^{ème}

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DES CLASSES DE 5^{ème}/4^{ème} /3^{ème}

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022 à 13h45 (ouverture du portail à 13h30) - Fin des cours à 16h45.

- ♦ Afin de faciliter l'accueil des élèves de 6^{ème} faisant leurs premiers pas au collège, la matinée du jeudi 1^{er} septembre leur sera exclusivement consacrée.
- ♦ Les élèves de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} auront donc cours uniquement l'après-midi et seront pris en charge par leur professeur principal. Merci de bien vouloir vous organiser en conséquence.
- ♦ Pour les demi-pensionnaires le repas de ce jour sera décompté de la facture du 1^{er} trimestre.

Les emplois du temps fonctionneront pour tous les collégiens à partir du vendredi 2 septembre 2022

- Les parents sont invités à une assemblée générale par niveau animée par l'équipe de direction (Présentation de l'organisation de la scolarité, organisation de la vie scolaire, présentation des examens...)

Vous pourrez retrouver un certain nombre d'informations complémentaires sur l'ENT du collège courant juin.

Mardi 6 septembre – 18h00	Niveau 5^{ème}
Lundi 12 septembre – 18h00	Niveau 4^{ème}
Mardi 13 septembre – 18h00	Niveau 3^{ème}

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RAPPELS

➤ Manuels scolaires :

Les manuels prêtés par le collège seront remis le jour de la rentrée. Attention, en cas de dégradation constatée en fin d'année, une indemnisation sera demandée ! Pour éviter ces inconvénients, **un sac rigide est indispensable, les sacs à mains ouverts inadaptés aux activités scolaires et au transport des affaires sont à proscrire.**

➤ Objets de valeur / téléphones portables :

Les objets de valeur doivent rester à la maison. Conformément au règlement intérieur, l'**usage** des téléphones portables et appareils numériques audio ou vidéo est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Le téléphone doit être éteint et non visible

➤ Carnet de correspondance :

Il sera remis à votre enfant en même temps que ses livres. Ce carnet, outil de communication indispensable entre la famille et l'établissement (Règlement intérieur, suivi des absences et des retards, renseignements importants...) **devra être rempli et signé par les parents dans les meilleurs délais. L'élève doit l'avoir sur lui dès son entrée au collège.** Vous confirmerez sur la couverture le régime de votre enfant (Externe / DP) et les autorisations de sortie. **Il existe trois régimes de sortie :**

♦ 1. **Pastille rouge** (Soumise aux horaires de l'établissement): mon enfant est présent au collège de 8h20 à 16h45 et de 8h20 à 12h15 le mercredi **quel que soit son emploi du temps et les cours annulés.**

♦ 2. **Pastille orange** (Soumise à l'emploi du temps habituel de l'élève): mon enfant arrive au collège pour sa première heure de cours et le quitte après la dernière heure de cours **dans le strict respect de son emploi du temps.** Si les dernières heures de cours sont ajournées (absences de professeurs), l'enfant reste au collège (étude) jusqu'à la fin de son emploi du temps habituel.

Pour les régimes 1 et 2 si l'enfant doit sortir avant l'heure prévue à l'emploi du temps, un responsable légal doit obligatoirement venir signer une décharge au bureau de Vie Scolaire.

♦ 3. **Pastille verte** (soumise aux dernières heures de cours): mon enfant arrive au collège pour sa première heure de cours. Sa présence au collège est vérifiée dès la 1ère heure de cours. La sortie du collège est autorisée **après le dernier cours** de la journée, y compris en cas d'absence imprévue d'un professeur.

Quel que soit le régime choisi l'appel se fait en étude et les parents peuvent vérifier la présence de leur enfant sur PRONOTE.

➤ Les transports scolaires

Démarche à effectuer auprès du Grand Anancy Agglomération – Au Relais Territorial du Pays d'Alby - Pôle Culturel 363 allée du Collège - relaisalby@grandanancy.fr - ☎ 04.50.23.13.13 inscriptions en ligne à partir de fin mai 2022 :

<https://www.grandanancy.fr/france/DT1492010806/page/Pays-d-Alby.html#gsc.tab=0>

➤ Le FSE (Foyer Socio-Educatif)

Vous êtes sollicité pour adhérer au Foyer Socio-Educatif. **Votre contribution est importante**, le Foyer finançant notamment l'ensemble des sorties scolaires, des voyages et des spectacles ; il **prend en charge également l'achat d'une grande partie du matériel d'arts plastiques (le matériel demandé aux familles est donc minime)**. Fiche d'adhésion (jaune) dans le dossier de réinscription. **Coupon à rendre avec le règlement par chèque sous enveloppe avec le dossier.**

➤ L'UNSS - Association sportive (Union nationale du sport scolaire)

Les élèves volontaires peuvent pratiquer une activité sportive supplémentaire sous la conduite des professeurs d'éducation physique, dans le cadre de l'association sportive, après les cours, à condition d'avoir adhéré à l'association par l'achat d'une licence. Les informations sur les activités et les modalités d'inscriptions seront diffusées à la rentrée par les professeurs d'EPS.

➤ Les Bourses du Collège - Le fond social

Il existe des aides financières à la scolarité, en fonction de vos revenus : les Bourses du Collège, les informations vous seront communiquées à la rentrée scolaire. Indépendamment des bourses, un fond d'aide aux familles existe au collège : le fond social collégien. Il permet d'aider les parents pour tout ce qui concerne les frais de scolarité de leur enfant ; la priorité est donnée aux frais de restauration. Pour plus de renseignements s'adresser à l'assistante sociale Mme BURDET.

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal
Pierre GILLE